Nations Unies S/2022/484

Conseil de sécurité

Distr. générale
14 juin 2022
Français
Original : anglais

Lettre datée du 13 juin 2022, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

Dans sa résolution 2586 (2021), le Conseil de sécurité m'a prié de lui faire un point sur la Mission des Nations Unies en appui à l'Accord sur Hodeïda (MINUAAH), dans un délai d'au moins un mois avant la date à laquelle le mandat de la Mission doit venir à expiration, à savoir le 15 juillet 2022. Créée en application du paragraphe 1 de la résolution 2452 (2019), la Mission est chargée de faciliter l'application de l'Accord sur la ville de Hodeïda et les ports de Hodeïda, de Salif et de Ras Issa comme le prévoit l'Accord de Stockholm (S/2018/1134, annexe).

Depuis mon précédent point, présenté le 4 juin 2021 (S/2021/528), la MINUAAH a accéléré sa stratégie de dialogue politique destinée à encourager les parties à revenir au Comité de coordination du redéploiement et à ses mécanismes conjoints, après que le Gouvernement yéménite a suspendu sa participation au Comité le 12 mars 2020, laquelle n'a toujours pas repris. La Mission a poursuivi ses efforts à l'appui de la mise en œuvre du cessez-le-feu, notamment en étendant la portée de ses activités de surveillance et en promouvant la lutte antimines sur le terrain. Après le retrait unilatéral des forces conjointes du Gouvernement yéménite de Hodeïda le 12 novembre 2021, et le déplacement notable de la ligne de front vers les districts du sud de la province d'Hodeïda, ces objectifs sont restés essentiels à la stabilité de Hodeïda et, surtout, au maintien du fonctionnement des ports de Hodeïda, de Salif et de Ras Issa.

Depuis ce retrait, la MINUAAH a réagi avec agilité et réajusté son approche, ses priorités et sa présence pour s'adapter à un environnement opérationnel modifié, de manière à : a) intensifier progressivement sa surveillance des ports et du cessez-le-feu à l'échelle de la province ; b) rétablir les canaux de communication et de liaison entre les parties ; c) rouvrir les voies propices à la désescalade ; et d) donner la priorité aux points d'entrée pour l'instauration de la confiance et la lutte antimines, tout en travaillant avec les parties pour calibrer la mise en œuvre de l'Accord dans ce contexte ainsi transformé.

En raison de ce changement majeur dans le paysage militaire, amplifié par des faits nouveaux de plus grande envergure, notamment la trêve nationale de deux mois qui a débuté le 2 avril 2022 et a été prolongée le 2 juin pour deux mois supplémentaires, et le changement survenu à la tête du Gouvernement yéménite le 7 avril 2022, la Mission a enregistré une nette diminution du nombre de violations du cessez-le-feu et d'opérations offensives partout dans la province, la situation dans la ville de Hodeïda étant restée globalement stable. Cette évolution s'est traduite par l'augmentation des déplacements des civils et une distanciation marquée des activités principalement militaires de la part des autorités locales sur le terrain.

22-09202 (F) 170622 200622

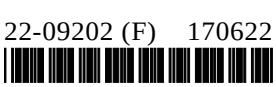

La mission a de ce fait pu collaborer avec les parties pour soutenir les mesures de confiance des deux côtés de la ligne de front et assumer un rôle de premier plan dans la coordination de la lutte antimines entre les parties prenantes, y compris en apportant une expertise technique pour remédier à la pollution par les restes explosifs de guerre à Hodeïda. Une autre retombée positive a été l'accroissement de la liberté de circulation, qui a permis à la Mission d'élaborer un plan de patrouille de plus grande envergure et d'accéder à des zones de la ville de Hodeïda dans lesquelles les autorités locales lui avaient auparavant interdit d'entrer.

Dynamique militaire et politique

Du 3 juin au 11 novembre 2021, 6 des 26 districts ont connu des hostilités actives, notamment les banlieues est et sud de la ville de Hodeïda. La ville a toutefois connu une certaine stabilité au cours de cette période par rapport aux mois précédents, avec une baisse de l'intensité et de la fréquence des hostilités. Le conflit était concentré dans les districts du sud de la province, qui ont connu des affrontements sans répit, en particulier aux points vulnérables sur l'autoroute de la côte ouest.

Au cours de cette période, la dynamique politique a été dominée par le chef des Forces de la résistance nationale, récemment nommé vice-président du Conseil présidentiel, le général de brigade Tareq Saleh. Sur le plan militaire, les forces de la côte ouest ont été restructurées et intègrent des éléments des forces conjointes du Gouvernement yéménite, ainsi que des centaines de combattants de Tihama, sous le commandement de Tareq Saleh. Il a été fait état de conflits internes au sein des forces conjointes durant cette intégration, qui ont déclenché des troubles civils et des affrontements armés dans les districts du sud de la province. Parallèlement, le Bureau politique des Forces de la résistance nationale a pris des mesures pour s'établir en tant que nouvelle entité sur la scène politique du pays.

Au cours de cette période, les houthistes (qui se font également appeler Ansar Allah) ont également tenté de faire progresser leurs opérations militaires sur d'autres fronts en dehors de Hodeïda, notamment à Mareb et Chaboua. Il en est résulté une recrudescence du sentiment « anti-Accord de Stockholm » parmi certains membres du Gouvernement yéménite, qui ont publié des déclarations unilatérales dans lesquelles ils affirmaient que l'Accord sur Hodeïda protégeait un statu quo dans l'ouest permettant aux houthistes de déployer des effectifs et leurs ressources supplémentaires sur d'autres fronts.

Aux premières heures du 12 novembre 2021, les forces conjointes du Gouvernement yéménite se sont retirées unilatéralement de leurs positions dans une grande partie de la province de Hodeïda. Ce retrait s'est opéré sans coordination avec l'ONU et sans que celle-ci n'en ait préalablement eu connaissance. Les forces conjointes se sont redéployées vers de nouvelles positions dans le sud de la province et auraient renforcé les fronts à Taëz et dans le sud du Yémen. Les forces houthistes ont immédiatement pris le contrôle de la plupart des zones libérées, de la ville de Hodeïda au district de Touheïta, dans le sud de la province. Ce redéploiement a entraîné un déplacement important de la ligne de front vers les districts du sud de la province, signe d'un changement des priorités militaires.

Ce retrait unilatéral a suscité des réactions de la part de certaines composantes des forces conjointes, dont quelques-unes ont exprimé leur opposition à cette manœuvre, tandis que le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement yéménite a indiqué que celui-ci n'avait pas été au courant de l'opération. Le 15 novembre, la Coalition en appui à la légitimité au Yémen, dirigée par l'Arabie saoudite, a publié une déclaration dans laquelle ce retrait était décrit comme s'inscrivant dans une stratégie militaire destinée à soutenir d'autres fronts. Parallèlement, les houthistes ont

réaffirmé leur contrôle sur l'administration locale dans les zones libérées de la province de Hodeïda qu'ils occupent désormais.

Au lendemain du retrait, les zones situées à proximité de la nouvelle ligne de front et les districts du sud ont été le théâtre d'affrontements intenses, marqués notamment par une augmentation significative de l'activité aérienne, les parties cherchant à consolider leurs nouvelles lignes de front. Les hostilités se sont sensiblement atténuées au cours de la période qui a suivi le retrait, bien que de nouveaux points chauds soient apparus, et le conflit était concentré dans les deux districts méridionaux de Heïs et de Touheïta. Depuis le retrait, le conflit s'est considérablement atténué dans la ville de Hodeïda et les ports. Des incidents notables se sont toutefois produits au cours du premier trimestre de 2022. Par exemple, des acteurs régionaux ont à plusieurs occasions affirmé que les houthistes avaient utilisé les ports pour lancer des engins explosifs improvisés dans la mer Rouge. Il a été fait état de 24 frappes aériennes de riposte visant des zones situées à l'intérieur et autour de la ville de Hodeïda et de ses ports, le 20 janvier et le 26 mars.

Tout au long de la période considérée, les violations du cessez-le-feu ont continué à avoir des répercussions considérables sur la population locale et les zones résidentielles, en particulier pendant la période qui a suivi le retrait et les moments d'embrasement dans la ville de Hodeïda. Concrètement, les combats ont fait quelque 106 morts parmi les civils, dont au moins 3 femmes et 32 enfants, et 244 blessés, dont 24 femmes et 47 enfants.

La dynamique radicalement différente qui a suivi le retrait a également suscité un besoin urgent d'encourager la lutte antimines à Hodeïda, car les incidents liés aux mines et aux restes explosifs de guerre, y compris les armes à sous-munitions et les engins explosifs improvisés (EEI), se sont multipliés en raison de l'élargissement de l'accès de la population aux zones auparavant sous contrôle militaire. Depuis le retrait des forces conjointes le 12 novembre 2021 et jusqu'au 30 mai 2022 inclus, la Mission a enregistré dans toute la province 69 incidents causés par ces dangers, qui ont fait quelque 67 morts parmi les civils, dont 1 femme et 15 enfants, et 74 blessés, dont 5 femmes et 22 enfants. Les incidents liés aux mines constituent l'un des risques les plus importants au regard de la protection des civils.

La Mission a observé de près les effets de la trêve nationale négociée par l'Envoyé spécial du Secrétaire général au Yémen. Depuis que la trêve est entrée en vigueur le 2 avril 2022, un changement sensible de la situation s'est produit du fait que les attaques à grande échelle et les opérations offensives ont cessé. Au 8 juin, un total de 18 navires transportant du carburant est entré dans le port de Hodeïda, dans la période qui a mené à la trêve et depuis l'entrée en vigueur de celle-ci, apportant un soulagement notable à la population de la ville de Hodeïda et des zones environnantes, le carburant étant facilement accessible sur le marché. La Mission continue de travailler en étroite coordination avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen pour ce qui touche à la situation dans le pays.

Comité de coordination du redéploiement et mécanismes de désescalade

Pour assurer une reprise durable des activités du Comité de coordination du redéploiement, principal mécanisme de mise en œuvre et de coordination prévu par l'Accord sur Hodeïda, la MINUAAH a continué d'articuler son action autour des deux axes suivants : a) dans l'immédiat, ramener les parties au dialogue en proposant l'organisation d'une réunion conjointe en face à face; et b) régler les questions soulevées par le Gouvernement yéménite en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Accord, notamment pour faire en sorte que la Mission puisse avoir un accès égal au territoire contrôlé par les deux camps à Hodeïda.

Entre juillet et octobre 2021, les efforts visant à réduire le fossé entre les parties et à promouvoir la réalisation de ces objectifs se sont poursuivis par le biais de plusieurs dialogues engagés aux niveaux militaire et politique. Plus précisément, la mobilisation des deux parties a privilégié la concrétisation d'un accord sur trois questions essentielles : a) la relocalisation du quartier général de la MINUAAH à l'aéroport de Hodeïda, qui est également accessible aux deux parties ; b) la demande concernant la préoccupation du Gouvernement yéménite relative au meurtre de son officier de liaison sur la ligne de front de Hodeïda après la fusillade du 13 mars 2020 ; et c) le lieu où tenir une réunion conjointe (des sites dans la région et en Europe ont été proposés).

En ce qui concerne la relocalisation prévue du quartier général de la MINUAAH, question traitée dans mon précédent examen (S/2021/528), la Mission a présenté aux parties un plan opérationnel ainsi qu'un concept d'opérations révisé par étapes pour le redéploiement. Si les deux parties ont accepté sur le principe ce qui est énoncé dans ces documents, certains points font l'objet d'un désaccord, s'agissant notamment de la chronologie du processus. Pour faire avancer les discussions, la MINUAAH a tenté d'organiser une réunion conjointe, mais ses efforts ont été vains.

Les avancées à cet égard ont cessé après le retrait des forces conjointes du Gouvernement yéménite, et les efforts ont porté sur la tenue d'un dialogue immédiat avec les deux parties et d'autres interlocuteurs de manière à bien comprendre leurs nouvelles positions après le retrait ainsi que toute implication pour l'Accord sur Hodeïda. Bien que des positions divergentes aient été présentées, en particulier par les composantes des forces conjointes du Gouvernement yéménite, la Mission a pu, grâce à sa collaboration avec le co-président du Comité de coordination du redéploiement, confirmer que le Gouvernement restait attaché à l'accord de Stockholm. De même, le dialogue avec les houtistes a fait apparaître : a) un engagement ferme envers l'Accord sur Hodeïda et sa mise en œuvre et envers le Comité de coordination du redéploiement; b) le fait que l'on attende de la MINUAAH et de l'équipe de pays des Nations Unies qu'elles contribuent intensément à l'appui à l'action humanitaire, en particulier à la lutte antimines ; et c) une détermination à renforcer la coopération et à améliorer la liberté de circulation de la Mission.

Le nouveau Chef de la MINUAAH, qui a pris ses fonctions le 23 janvier 2022, a fait fond sur ces initiatives et s'est attaché à élargir les consultations avec les parties, les acteurs locaux et régionaux influents et la communauté internationale, afin de lancer des mesures destinées à faire progresser la mise en œuvre de l'Accord. Ces consultations ont été axées sur des propositions visant à rétablir les canaux de liaison, avec le soutien des équipes de la MINUAAH présentes sur place avec chaque partie sur le terrain, l'accent étant mis sur l'élargissement de la participation au niveau local pour garantir la prise en compte des priorités et des préoccupations touchant la communauté. Ces canaux serviront également aux fins de la désescalade, de la collaboration en matière de lutte antimines et de l'appui aux mesures de confiance.

Parallèlement, le Chef de la Mission s'est efforcé de faire progresser l'accord sur une proposition visant à établir immédiatement une présence de la MINUAAH dans le territoire contrôlé par le Gouvernement yéménite, au sud de la ligne de front déplacée, afin de garantir que la Mission soit également accessible aux deux parties et peut leur procurer une assistance impartiale pour la mise en œuvre complète de l'Accord sur Hodeïda, et afin de réorienter la présence de la Mission. Suite au changement survenu à la tête du Gouvernement yéménite et à la mise en place du Conseil présidentiel, le 7 avril 2022, le Chef de la Mission a rencontré des membres de ce dernier et entamé un dialogue avec eux, y compris avec le vice-président, le général de brigade Tareq Saleh. Grâce à ces contacts, la Mission a élaboré un plan concret pour le resserrement de ses relations avec le Gouvernement yéménite, grâce

en particulier à l'établissement d'une présence permanente de la MINUAAH à Mokha, qui est le centre d'opérations des forces conjointes sur la côte ouest.

Surveillance du cessez-le-feu et maintien du caractère civil des ports

La Mission a continué à surveiller le cessez-le-feu tout au long de la période considérée. Elle a à cet égard déployé des efforts soutenus pour étendre son champ d'action, accéder aux zones touchées par le conflit et, en étroite coordination avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général, dialoguer avec les parties à tous les niveaux pour désamorcer les combats là où ils se sont intensifiés. Bien que la liberté de circulation de la Mission soit restée soumise à des contraintes majeures découlant en grande partie de la suspension des activités du Comité de coordination du redéploiement qui se poursuit, ainsi que des restrictions à la circulation imposées par les houthistes, la MINUAAH a fait des progrès à cet égard, obtenant un accès accru aux ports et élargissant sa capacité d'atteindre certains sites dans la ville de Hodeïda et les districts du sud. Ces avancées ont permis à la Mission de renforcer sa surveillance et de mieux connaître la situation dans ces zones et, grâce à sa présence accrue, a servi de mesure de confiance.

Au début de la période considérée, après des négociations et la conclusion d'un accord avec le Gouvernement yéménite, et après en avoir notifié les houthistes, la Mission a procédé à des évaluations du réseau routier dans le territoire contrôlé par le Gouvernement, de Heïs à Khokha dans le sud de la province, et le long de l'autoroute de la côte ouest jusqu'au district de Manzar, au sud de la ville de Hodeïda. Il s'est agi là de la première fois depuis sa création que la Mission a obtenu un accès à des districts au sud de la ville de Hodeïda. Ces évaluations avaient pour objet d'améliorer la connaissance de la situation, la mobilité et le rayon d'action de la Mission et de l'équipe de pays des Nations Unies dans des zones jusqu'alors difficiles à atteindre. Les missions d'évaluation du réseau routier se sont rendues dans des points chauds critiques et ont permis à la MINUAAH d'obtenir un aperçu de première main de l'ancienne ligne de front, y compris des positions militaires, et d'enregistrer les changements survenus par rapport à ce dont les parties avaient rendu compte en 2019.

Depuis le retrait des forces conjointes, la MINUAAH a effectué des visites dans de vastes zones de l'ancienne ligne de front et trois missions d'évaluation dans des districts situés au sud de la ville de Hodeïda, notamment dans les régions de Doureïhimi, Jah et Touheïta. Ces visites lui ont permis d'évaluer le déminage et la neutralisation des bombes à neutrons sur les axes principaux, la reprise du trafic résultant de l'ouverture de la route principale vers Sanaa, l'état des routes et la situation humanitaire.

Compte tenu de l'évolution de la situation à Hodeïda, la MINUAAH a élaboré un plan de patrouille élargi conçu pour garantir son accès quotidien aux ports, à toutes les installations portuaires et aux zones touchées par le conflit dans les districts du sud de Hodeïda. À la suite de négociations prolongées, les houthistes ont accepté de faciliter la mise en œuvre de ce plan pour ce qui est des zones qu'ils contrôlent, la priorité étant donnée à l'accès accru de la MINUAAH aux ports. L'organisation de patrouilles dans les ports et le soutien aux parties pour maintenir le caractère civil des ports ont été une priorité essentielle pour la Mission, en particulier après l'aggravation de la situation au début de 2022 et les allégations selon lesquelles les ports seraient utilisés à des fins militaires. Pour contribuer au recensement des mines terrestres et des bombes à neutrons, la MINUAAH a également régulièrement effectué des patrouilles sur des sites contaminés de la ville de Hodeïda qui présentent un risque élevé pour la population locale. Elle a également constamment cherché à accéder aux

sites où se produisent des incidents notables liés au cessez-le-feu pour en vérifier la réalité et en évaluer les conséquences sur le terrain.

L'établissement d'une présence permanente de la MINUAAH à Mokha facilitera l'accès de celle-ci aux zones de conflit depuis le sud.

Coordination avec les parties concernées par l'Accord de Stockholm

La MINUAAH a continué à se coordonner avec les organismes, fonds et programmes des Nations Unies et d'autres partenaires, afin de fournir toute l'aide possible et de veiller à ce que tous les acteurs comprennent et soutiennent de la même manière l'Accord sur Hodeïda. À cette occasion, elle a plaidé en faveur de l'acheminement de l'aide humanitaire vers les zones en difficulté et préconisé le règlement des problèmes dont souffre la population locale. Grâce au mécanisme déjà établi entre la MINUAAH et l'équipe de pays des Nations Unies pour assurer l'échange régulier d'informations, la Mission a pu tenir l'équipe de pays des Nations Unies régulièrement informée de l'évolution de la dynamique sur le terrain, en particulier immédiatement après le retrait des forces conjointes. En application de l'Accord sur Hodeïda et en étroite coordination avec le PNUD, la Mission a contribué à l'élaboration de projets d'infrastructure destinés à faire bénéficier des dividendes de la paix les communautés rurales des deux côtés de la ligne de front. L'exécution de ces projets a toutefois été interrompue en raison des changements intervenus en termes de contrôle territorial à la suite du retrait des forces conjointes.

La MINUAAH, par l'intermédiaire de son conseiller pour la lutte antimines, a assumé un rôle de coordination de la lutte antimines dans la province de Hodeïda et établi à cette fin un mécanisme dont font partie le Centre de lutte antimines du Yémen, le PNUD, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et d'autres partenaires sur le terrain. Ce mécanisme a été conçu dans le souci d'apporter une expertise technique ciblée au Centre de lutte antimines du Yémen et aux parties prenantes, ainsi que d'élaborer et exécuter un plan stratégique cohérent à l'appui des activités du Centre, notamment pour promouvoir le partage rapide d'informations sur les incidents liés aux mines, recenser et étudier les zones minées, renforcer l'éducation et la sensibilisation aux mines, en privilégiant les femmes et les enfants, et faciliter l'acheminement sûr de l'aide humanitaire. Depuis avril 2022, la MINUAAH, en coordination avec le PNUD et le Centre de lutte antimines du Yémen, a procédé au recensement des mines terrestres et restes explosifs de guerre dans cinq zones dont on pense qu'elles pourraient être à haut risque, et un plan est en cours d'élaboration pour promouvoir des mesures immédiates afin de signaler les champs de mines identifiés et d'intensifier l'éducation aux risques posés par les engins explosifs. Parallèlement, la Mission continue de mener des actions de sensibilisation à la lutte antimines, grâce à ses interventions de haut niveau et aux médias sociaux.

Pour promouvoir le dialogue local avec les femmes, la MINUAAH a achevé de dresser une liste complète des militantes et des organisations communautaires des deux côtés de la ligne de front, en vue d'accroître la participation des femmes à la mise en œuvre de l'Accord et aux initiatives de paix menées localement.

La MINUAAH a soutenu le projet des Nations Unies visant à remédier à la détérioration de l'état du pétrolier Safer, vieille unité flottante de stockage et de déchargement amarrée au large de la côte ouest de Hodeïda. À cette fin, la Mission a notamment apporté un soutien aux activités de l'équipe de projet des Nations Unies grâce à son système de liaison avec les acteurs locaux, et procuré à l'équipe de projet un soutien logistique et en matière d'information lors de la première visite de celle-ci à Hodeïda en février 2022. La Mission et l'équipe de projet chargée du Safer poursuivent depuis lors leurs discussions, dans l'objectif de la possible fourniture par la MINUAAH d'un soutien supplémentaire aux opérations futures.

Activités durant la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19)

La Mission a continué à opérer selon des protocoles stricts liés à la COVID-19, conformément aux directives de l'équipe de pays des Nations Unies et de l'OMS, et les répercussions de la pandémie sur les activités de la MINUAAH se sont considérablement atténuées au cours de la période considérée. Après une diminution importante de sa capacité opérationnelle au plus fort de la pandémie en 2020 et au premier semestre de 2021, la Mission a élargi sa présence, notamment en mettant l'accent sur l'augmentation du nombre de ses contrôleurs afin de pouvoir étendre la portée de ses patrouilles. La MINUAAH a par ailleurs continué à prendre en compte les enseignements tirés de l'expérience afin que les meilleures pratiques permettant d'atténuer les risques soient intégrées dans ses opérations.

Plus de 95 % du personnel de la Mission (recruté sur les plans international et national) ont été vaccinés contre la COVID-19 après le déploiement du vaccin, et des mesures ont été prises pour veiller à ce que les familles du personnel recruté sur le plan national et des prestataires aient accès au vaccin. Grâce à ces efforts, la MINUAAH peut ainsi mener ses opérations avec un risque considérablement réduit pour le personnel comme pour la population locale.

Observations

Trois changements radicaux ont modifié le paysage militaire et politique dans la zone d'opérations de la Mission. Le premier a été le retrait des forces conjointes de la ville de Hodeïda et d'une grande partie de la province de Hodeïda le 12 novembre 2021. Le deuxième a été le transfert de pouvoir de l'ancien président, Abdrabuh Mansour Hadi Mansour, et du vice-président du Yémen et la création du Conseil présidentiel qui compte parmi ses membres les deux commandants les plus influents de la côte ouest. Le troisième a été la mise en œuvre de la trêve de deux mois conclue sous l'égide de l'ONU, qui a débuté le 2 avril 2022 et a ensuite été prolongée de deux mois supplémentaires le 2 juin, et les efforts connexes visant à instaurer un cessez-le-feu durable. Ces changements offrent de nouvelles possibilités de réduire la violence et de promouvoir la stabilité et la confiance sur la côte ouest afin de contribuer aux efforts que déploie l'Envoyé spécial pour trouver une solution politique globale et inclusive dans tout le Yémen. Les priorités les plus cruciales sont énoncées ci-après.

Soutenir les efforts des parties pour maintenir la nature civile des ports de Hodeïda, Salif et Ras Issa reste une priorité essentielle pour la Mission. Depuis juin 2021, plus de 70 pour cent de l'aide humanitaire destinée au Yémen est entrée par les ports de Hodeïda, procurant ainsi une aide alimentaire et nutritionnelle à plus de 13 millions d'hommes, de femmes et d'enfants dans le pays. Au cours de la même période, les ports de Hodeïda et de Salif ont servi de points d'entrée pour 745 983 tonnes de produits de première nécessité et plus de 4,8 millions de fret commercial, dont 3,8 millions de tonnes de denrées alimentaires, 0,8 million de tonnes de carburant et 211 tonnes d'équipement médical et de fournitures médicales. S'il est impératif que les ports restent protégés de toute action militaire, les événements du premier trimestre de 2022 ont montré qu'ils restent vulnérables. Le maintien de la présence de la Mission dans la ville de Hodeïda et l'intensification de la surveillance des ports restent donc essentiels pour préserver la voie de communication vitale que ces ports constituent. À la suite d'un accord avec les houthistes, la MINUAAH a progressivement accru sa surveillance des ports et elle poursuivra le dialogue à tous les niveaux pour promouvoir cet objectif et s'acquitter à terme de l'ensemble de son mandat, en surveillant les ports quotidiennement, sans préavis, et sur tous les sites.

L'ajustement de la présence de la mission de manière à ce qu'elle puisse répondre efficacement à l'évolution de la situation à Hodeïda et garantir l'égalité d'accès aux deux parties reste une priorité encore plus cruciale dans le climat actuel,

d'autant plus que les forces du Gouvernement yéménite se trouvent désormais à plus de 100 km au sud de la ville.

Une présence de la MINUAAH au sud de la ligne de front est essentielle s'agissant de la capacité de la Mission de fournir un soutien efficace et impartial pour aider les deux parties à mettre pleinement en œuvre l'Accord sur Hodeïda. La présence convenue de la MINUAAH à Mokha donnera à la Mission un point d'accès aux districts du sud de Hodeïda, et la Mission a renforcé les capacités requises et mis en place la logistique nécessaire à son déploiement immédiat à cet égard.

Le système de liaison établi et éprouvé entre la Mission et la hiérarchie houthiste a été mis à profit pour promouvoir la réalisation des objectifs essentiels, notamment la lutte antimines, et pour servir de vecteur, le cas échéant, en appui aux partenaires et aux interventions humanitaires sur le terrain. La nouvelle présence permanente de la MINUAAH dans le sud est essentielle pour consolider ces efforts des deux côtés et pour renforcer les relations de la Mission avec le Gouvernement et toutes les parties prenantes sur la côte ouest. Dans le prolongement de ces efforts, un processus de liaison réaligné entre les parties, qui sera facilité par les équipes de la MINUAAH dans le nord et le sud de la province de Hodeïda, sera essentiel pour faire avancer la réalisation des objectifs dans le climat actuel, y compris la désescalade, la lutte antimines, l'instauration de la confiance et le soutien à un accès humanitaire sûr et sans entrave. Une nouvelle orientation du processus de liaison serait également d'une importance capitale si la trêve actuelle devait évoluer et se muer en un cessez-le-feu plus durable.

Après le retrait des forces conjointes, des incidents dus aux mines qui ont fait des morts et des blessés parmi les civils, y compris des enfants et des femmes, se sont produits quasiment chaque semaine en raison de l'accès accru de la population à des zones auparavant sous contrôle militaire, où les secteurs minés restent non marqués. Le 5 avril 2022, la MINUAAH a mis en place un mécanisme de coordination de la lutte antimines et elle s'emploie à coordonner la mise à disposition de compétences spécialisées, les enquêtes sur les mines et la sensibilisation aux mines. Ces initiatives ont contribué à réduire le risque de décès ou de blessure parmi les personnes les plus vulnérables dans le territoire contrôlé par les houthistes. Les efforts collectifs engagés à l'appui de ces initiatives, notamment pour soutenir les efforts déployés dans le territoire contrôlé par le Gouvernement, seront primordiaux pour ce qui est de protéger la population locale, en particulier les personnes plus vulnérables, et pourraient servir de modèle pour promouvoir la lutte antimines sur d'autres fronts. La coordination de la lutte antimines est pour la MINUAAH l'occasion d'accroître la protection de la population civile et restera un élément essentiel de l'exécution de son mandat dans l'avenir.

La capacité de la Mission de mener à bien les tâches qui lui sont confiées et l'appui essentiel qu'elle apporte au cessez-le-feu continueront de dépendre de la liberté de circulation que lui accordent les deux parties. Depuis la création de la MINUAAH, la liberté de circulation limitée dont elle jouit est l'un des obstacles les plus gênants pour la conduite efficace de ses opérations. Des progrès ont récemment été faits à cet égard, qui ont permis une présence plus systématique de la Mission dans les ports et les sites au sud de la ville. Il reste toutefois essentiel pour la Mission de faire des progrès constants sur ce front, et elle poursuivra ses efforts de sensibilisation à tous les niveaux pour faire avancer les choses et continuera de compter sur le soutien collectif du Conseil de sécurité pour promouvoir cet objectif.

Le conflit au Yémen continue de mettre en exergue la grande vulnérabilité des femmes, qui y portent le plus lourd fardeau, en particulier dans les communautés où les ménages sont touchés par l'effondrement total de la cohésion sociale et des réseaux de sécurité. Consciente de l'impact disproportionné du conflit sur les femmes

à Hodeïda et dans tout le Yémen, et de leur rôle important en tant qu'agents du changement et militantes pour la réconciliation au niveau local, la MINUAAH continuera à chercher les moyens de renforcer la participation des femmes de part et d'autre de la ligne de front qui s'est déplacée.

Face au conflit dévastateur au Yémen, entré dans sa huitième année, la trêve négociée par les Nations Unies, qui a été prolongée de deux mois supplémentaires à compter du 2 juin 2022, et les mesures prises pour instaurer un cessez-le-feu plus durable ont apporté un peu d'espoir qu'il soit mis fin aux souffrances et à la détresse du peuple yéménite. Alors que la situation reste très fragile, il est essentiel que la MINUAAH, en phase avec le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général au Yémen, reste prête à tirer parti des points d'entrée et des possibilités en matière de renforcement de la confiance au niveau local, qui pourraient servir à renforcer les efforts de paix dans leur ensemble.

Enfin, les objectifs de la Mission consistant à réaligner sa présence et à rétablir un processus de liaison entre les parties, avec la participation de chacune de celles-ci, les aideront à tirer parti de ces possibilités et encourageront la participation d'acteurs locaux, notamment des femmes et des jeunes. Le but ultime est d'instaurer la confiance et la stabilité, de créer ainsi un environnement propice au retour des personnes déplacées et de promouvoir la collaboration en matière de lutte antimines, l'ouverture des routes et l'acheminement de l'aide en toute sécurité.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(*Signé*) António **Guterres**